



Le Lien

Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 109 – janvier 2016



**Statue d'un jardin extraordinaire à Donnemarie-Dontilly,
que vous pourrez bientôt découvrir en visite guidée.**

2015 s'est terminée dans les larmes comme elle avait malheureusement commencé. Elle restera dans nos mémoires comme une année de souffrance et de désespoir.

Nous n'oublierons pas les journalistes et employés de Charlie hebdo, les clients de l'hyper casher, les victimes du Bataclan, les morts aux terrasses des cafés et ces centaines de femmes, d'hommes, d'enfants qui se sont noyés aux portes de l'Europe fuyant la guerre et son cortège d'atrocités.

Certains d'entre nous ont pleuré, d'autres ont prié. A travers ces crimes barbares, c'est notre République qui a été visée, ses valeurs et ses libertés fondamentales.

Qu'il me soit d'abord permis, au nom du Conseil municipal et des membres du Centre Communal d'Action Sociale, de vous souhaiter une année 2016 riche de bonheur et de fraternité. Souhaitons que cette année qui commence se place sous le signe de la tolérance.

Cette période est l'occasion de dresser un bilan des actions conduites en 2015 et de présenter celles qui le seront en 2016.

2015, ce fut d'abord la création d'un nouveau service de restauration scolaire avec la mise en place d'un self dans la nouvelle cantine, la poursuite des ajustements après l'ouverture d'un centre de loisirs municipal pour les enfants de l'école maternelle, la montée en puissance d'une *Course verte du Montois*, qui a déjà rassemblé plus de 400 participants sur ses 2 épreuves.

2015, ce fut aussi plusieurs chantiers qui ont mobilisé mes adjoints et entraîné parfois la grogne de quelques usagers : rénovation des voiries et installation des trottoirs sur le boulevard du Nord, enfouissement des réseaux rue de Champeaux.

La vie d'une commune se mesure également à sa capacité à fédérer sa population autour de projets économiques ou de développement qui permettront d'offrir de l'emploi et du service.

En 2015, de nouveaux services se sont développés, d'autres ont été installés ou le seront dans quelques semaines : dentiste, podologue, garagiste, artisans électriciens, paysagistes, restaurateurs, crèche familiale, ...

L'agenda 2016, qui vient de vous être distribué grâce à la participation des commerçants, artisans et entreprises est un guide précieux qui vous apportera toutes les précisions indispensables.

Pour 2016, plusieurs chantiers prioritaires vont continuer à nous mobiliser :

- **D'un point de vue strictement municipal** : la fin des travaux de voirie rue Champeaux et rue

des Cloîtres, la phase étude des travaux de réhabilitation des places des Jeux et du Marché, la 1^{ère} tranche des travaux de mise en conformité des Etablissements Recevant du Public.

- **En lien avec la Communauté de Communes Bassée Montois** : Le début des travaux du pôle culturel de l'église de Dontilly ; Le développement du transport à la demande et l'installation de nouvelles dessertes vers Montereau et Provins avec la création d'un espace de stationnement supplémentaire boulevard d'Haussonville ; La construction d'une maison de l'enfance pour l'accueil des 0/3 ans.

En 2016, les bonnes volontés qui s'activent auprès des associations qui font la richesse de notre territoire, continueront à se mobiliser.

Un grand merci aux bénévoles de la *Croix Rouge* qui, avec le *Trait d'Union du Montois* ou le *Centre Communal d'Action Social*, se tournent vers ceux qui souffrent de la précarité.

Un grand merci à tous ces bénévoles qui s'organisent pour nous proposer du sport, de la musique ou des rencontres festives : concerts de Noël, fête de la musique, journées de la parentalité, soirées à la bibliothèque Aimée Césaire, théâtre avec les *Scènes rurales*, journées du patrimoine, VTT, brocante, *Course verte du Montois*, *Course nocturne*, ...

Merci à nos gendarmes qui sécurisent nos espaces publics, à nos pompiers qui répondent à l'urgence, à nos enseignants qui accompagnent nos enfants sur les chemins de la connaissance, à nos services municipaux et ses agents.

Merci à nos commerçants, nos artisans, nos entreprises qui apportent emplois et services. Merci aussi aux petits lutins qui agrémentent nos espaces publics, à nos musiciens, anciens ou nouveaux qui nous accompagnent lors des diverses cérémonies.

Merci à vous tous qui faites de notre commune un lieu de solidarité et de fraternité dans le respect de notre diversité et de nos convictions.

« Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères ! Qu'ils aient en horreur la tyrannie exercée sur les âmes comme ils ont en exécration le brigandage qui ravit par la force le fruit du travail et de l'industrie paisible !

Si les fléaux de la guerre sont inévitables, ne nous haïssons pas, ne nous déchirons pas les uns les autres dans le sein de la paix ». Voltaire, Traité sur la tolérance.

Serge Rossière-Rollin,
Maire de Donnemarie-Dontilly,
Vice Président de la Communauté de Communes
Bassée Montois

Conseil Municipal du 25 septembre

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISSETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN représentée par Mme CHEVILLARD, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN représenté par Mme MONPOIX, Mmes BOUGEANT, MULLIEZ, MM. POTEAU, BEAUSSART, Mmes MOULET, LAFOSSE, LETERRIER, M. ARLAIS,

Absents : Mme ESPOSITO, MM. DESANTIGNY, LEBAS, MENEZ, ONDOA BELINGA, Mmes MINASSIAN, PIRSON.

APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, doivent devenir accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2016,

Monsieur le Maire précise que notre commune est concernée pour son patrimoine qui comprend les ERP et installations ouverts au public, suivants :

5^{ème} catégorie

- Mairie
- Ecole Elémentaire de l'Auxence
- Trait d'Union annexe mairie
- Foyer communal
- Cabinet médical
- Bâtiment 33 rue des Fossés
- AMV Informatique
- Fleuriste Boulevard de l'Auxence

4^{ème} catégorie

- Ecole Maternelle Butte St Pierre

3^{ème} catégorie

- Salle polyvalente

et

Cimetières, Aires de Jeux, Toilettes publiques, Halle, Eglise

Pour répondre à ces évolutions réglementaires, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver un Ad'AP, à déposer avant le 27 septembre 2015, qui comprend les dispositions suivantes :

Mise en accessibilité avant fin 2016 pour un montant de 20 790.00 € HT comprenant :

BATIMENT	COUT HT
Mairie	7 450.00 €
Trait d'Union annexe mairie	140.00 €
Ecole Elémentaire de l'Auxence	13 200.00 €

Mise en accessibilité avant fin 2017 pour un montant de 21 310.00 € HT comprenant

BATIMENT	COUT HT
Ecole Maternelle Butte St Pierre	2 460.00 €
Foyer communal	18 850.00 €

Mise en accessibilité avant fin 2018 pour un montant de 14 570.00 € HT comprenant

BATIMENT	COUT HT
Halle	650.00 €
Cabinet médical	1 820.00 €
Magasin AMV Informatique	1 650.00 €
Salle polyvalente	7 600.00 €
Bâtiment 33 rue des Fossés	2 000.00 €
Aires de jeux	850.00 €

Mise en accessibilité avant fin 2019 pour un montant de 12 850.00 € HT comprenant

BATIMENT	COUT HT
Eglise et cloître	12 850.00 €

Mise en accessibilité avant fin 2020 pour un montant de 10 630.00 € comprenant

BATIMENT	COUT HT
Cimetière de Dontilly	8 640.00 €
Toilettes publiques	1 990.00 €

Mise en accessibilité avant fin 2021 pour un montant de 21 970.00 € HT comprenant

BATIMENT	COUT HT
Cimetière de Donnemarie	21 970.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée,

⇒ **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire au dépôt de l'agenda.

APPROBATION D'UN PROJET DE PERIMETRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) BASSEE-VOULZIE

Considérant que le SAGE Bassée-Voulzie a été initié par le Préfet coordonnateur de bassin, lequel a désigné le Préfet de l'Aube en tant que pilote ;

Considérant que le SAGE doit permettre d'assurer une gestion concertée de la ressource en eau du bassin versant de la Seine entre les confluences de l'Aube et de l'Yonne ;

Considérant que le SAGE, outil opérationnel au plus proche du terrain, réunit tous les acteurs concernés par l'eau au sein d'une instance spécifique, la CLE, qui en est la force vive. Ce sont ces acteurs qui définiront eux-mêmes la politique de l'eau à mener sur le territoire, après différentes phases d'études et de concertation. Ils fixeront les objectifs à atteindre pour :

- l'utilisation de l'eau,
- la mise en valeur de la ressource,
- la protection qualitative et quantitative des eaux superficielles, souterraines et des milieux aquatiques ;

Considérant qu'au sein de l'unité Bassée-Voulzie, il existe cinq masses d'eau souterraines pour lesquelles les échéances pour atteindre le bon état sont les suivantes :

- 2015 pour les masses d'eau souterraines « alluvions de la Bassée » (3006), « alluvions de la Seine amont » (3007), « alluvions de l'Aube » (3008) ;

- 2021 pour les masses d'eau souterraines « craie du Sénonais et du Pays d'Othe » (3209) et « craie de Champagne sud / centre » (3208) ;

- 2027 pour la masse « tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais » (3103) ;

Considérant que le SAGE Bassée-Voulzie s'étend sur 3 régions – Ile-de-France, Bourgogne et Champagne-Ardenne - 4 départements – Seine-et-Marne, Yonne, Marne et Aube - et plus de 150 communes ; il représente un bassin de population de plus de 120 000 habitants réparti sur 1710 km² ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver le projet de périmètre du SAGE Bassée-Voulzie.

VERSEMENT SUBVENTION

Vu la demande de subvention de l'Association « Et Pourquoi pas » siège social Mairie de Savins, ayant effectué une exposition sous la halle,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de verser une subvention de 200 €.

LIGNE REGULIERE BESCHERELLES-DONNEMARIE ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 Transport des élèves se rendant au Collège du Montois

Considérant que les élèves, domiciliés au hameau de Bescherelles ou prenant le bus aux 2 arrêts dans la commune, se rendant au Collège empruntent une ligne régulière Meigneux – Donnemarie-Dontilly – Collège,

Considérant que ces élèves bénéficient de la Carte Imagin'e'R toutes zones pour les scolaires et les étudiants, moyennant un tarif de 341.90 €, frais de dossier compris. Cette carte est subventionnée à hauteur de 166.95 € par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne. La charge résiduelle est de ce fait de 174.95 € pour l'année scolaire 2015-2016,

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge pour les élèves domiciliés dans la commune (hameau ou centre-ville) et scolarisés au Collège du Montois à Donnemarie-Dontilly, au titre de l'année 2015-2016, la somme de **166.95 €** par carte de transport Imagin'e'R (la somme de 8 € restant à la charge des familles pour frais de dossier).

LIGNE REGULIERE BESCHERELLES – DONNEMARIE Participation des familles

Le Conseil Municipal fixe la participation des familles aux transports scolaires à **84 €** au titre de l'année scolaire 2015-2016, le recouvrement de cette somme auprès des familles s'effectuera selon le calendrier ci-dessous :

☛ 1^{er} décembre 2015 : **42 €**

☛ 1^{er} juin 2016 : **42 €**

SOIREE JAZZ

Considérant que la commune organise le samedi 3 octobre 2015 à 20 h 30, à la salle polyvalente, une soirée jazz,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer l'entrée au concert jazz à 5 € avec une boisson au choix.

INFORMATIONS DIVERSES

Journées du Patrimoine

Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles, nombreux, qui ont aidé durant les journées du Patrimoine des 12 et 13 septembre 2015.

Rentrée scolaire

Monsieur BORZUCKI et Madame MOULET font part de la rentrée scolaire qui s'est très bien passée tant à l'école élémentaire de l'Auxence qu'à l'école maternelle de la Butte Saint-Pierre.

Un changement s'est produit dans l'organisation de l'après-midi du vendredi consacré au TAP à la maternelle. Afin de respecter le rythme des jeunes enfants, le planning est composé de 3 activités de 50 minutes avec davantage de choix d'activités.

La commission scolaire a nommé un référent TAP à l'école élémentaire : Mme LETERRIER et un référent TAP à l'école maternelle : Mme MOULET.

Des agents municipaux qualifiés font partie des intervenants.

Le tarif des TAP n'a pas changé à la rentrée.

Monsieur le Maire précise que le self est apprécié des enfants.

Conseil Municipal du 12 novembre

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT excusé et représenté par M. BORZUCKI, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mmes BOUGEANT, MULLIEZ, MM. POTEAU représenté par Mme MOULET, BEAUSSART, Mmes MOULET, LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ,

Absente excusée : Mme LAFOSSE,

Absents : Mme ESPOSITO, MM. DESANTIGNY, LEBAS, ONDOA BELINGA, Mmes MINASSIAN, PIRSON.

CONVENTION DE VEILLE ET D'INTERVENTIONS FONCIERES PAR LA SAFER

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie du dispositif de veille et d'intervention foncière sur les espaces agricoles et naturels depuis le 11 août 2005 dans le cadre d'une convention avec la SAFER de l'Île-de-France.

Cette convention définit les modalités d'un dispositif de surveillance et d'intervention foncière en vue de protéger les espaces naturels et ruraux compris dans les zones agricoles et naturelles du plan local d'urbanisme.

Lorsqu'un projet d'aliénation risque de perturber le marché foncier local ou d'entraîner une utilisation du bien non conforme à sa vocation définie par les documents d'urbanisme, la SAFER peut intervenir par usage de son droit de préemption, assorti éventuellement de la procédure de révision de prix.

Monsieur le Maire annonce qu'il conviendrait d'adapter et de renouveler la convention de veille et d'interventions foncières en tenant compte des dernières mesures, à savoir :

1. Renforcement, dans le cadre de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF), des possibilités d'intervention de la SAFER en préemption, en modifiant, notamment, l'assiette des biens préemptables. Les notaires sont par ailleurs tenus de l'informer des transferts de parts sociales et des donations.
2. Nouveau droit de préemption et droit de préférence en forêt au bénéfice des communes pour les biens boisés de moins de 4 ha.
3. La loi « MACRON » promulguée le 6 août 2015 permet à la SAFER d'intervenir par préemption sur les donations hors cadre familial.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EST FAVORABLE** à la poursuite du concours technique apporté par la SAFER à la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de veille et d'interventions foncières avec la SAFER,
- **DIT** que le financement de ce concours est inscrit au budget.

ALIENATION TERRAINS CHEMIN DU MONTPOIRIER A LA SCI L'EFYM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE la vente à la SCI L'EFYM :
→ des terrains non bâtis constitués des parcelles B 585, 592, 587, 590 pour 2517 m²
→ d'une parcelle de terrain bâti B 584 de 82 m².
Soit 2599 m² pour le prix de 123 000 €. **REITERE** sa volonté de voir maintenus, dans les lieux, les locataires de l'habitation sise sur la parcelle B 584 jusqu'au 1^{er} juin 2018.

DIT que l'ensemble des frais à venir (notaire, hypothèques...) seront à la charge de l'acheteur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente chez Maître Georges MONTCEAU, notaire de l'acheteur, 3 Place Chapu à MELUN, ainsi que toute pièce se rapportant à cette vente.

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE
DE LA COMMUNE N° 2**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

66111 - Intérêts emprunts	+ 973.00 €
6616 - Intérêts bancaires	- 973.00 €
1641 - Capital emprunts	+ 4 183.00 €
2115 - Terrains bâtis	- 4 183.00 €
21532 - Réseaux asst	- 50 000.00 €
21533 - Réseaux câblés	- 30 000.00 €
21534 - Réseaux d'électrif	- 20 000.00 €
2315 - Installations mat. outillage techniques	+ 100 000.00 €

**SERVICE DES EAUX
REPRISE DE L'EXCEDENT
D'INVESTISSEMENT
EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Vu la délibération du 26 mars 2015 affectant le résultat de la section de fonctionnement 2014 d'un montant de 45 405.45 € en investissement, Considérant que la prévision budgétaire des travaux de renforcement du réseau d'eau potable Rue Champeaux et Rue des Cloîtres, en section d'investissement, a été supérieure au résultat de l'appel d'offres sur ce marché, de l'ordre de 15 000.00 € HT,

Considérant que l'affectation des résultats de la section de fonctionnement était également destinée à faire face au remplacement des canalisations d'eau vieillissantes, qui ne se fera pas dans l'immédiat,

Considérant que le Syndicat Intercommunal des Interconnexions en Eau Potable a décidé de facturer aux communes adhérentes le volume d'eau livré et non le volume d'eau consommé. Le service des eaux de la commune, prenant ainsi en compte le rendement du réseau, voit une augmentation du coût initialement prévu, en section de fonctionnement, de 73 975.00 € HT,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rapporter sa délibération du 26 mars 2015 en conservant en section de fonctionnement l'excédent 2014,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ANNULE** sa délibération du 26 mars et **DECIDE** le maintien de l'excédent de fonctionnement de **45 405.45 €** à la section de fonctionnement,

Les écritures budgétaires seront effectuées ainsi :
 - R 1068 : Réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés : **- 45 405.45 €**
 - R 002 : Résultat reporté : **+ 45 405.45 €**

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE
SERVICE DES EAUX N° 2**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

002 - Résultat d'exploitation	+ 45 405.45 €
605 - Achats d'eau	+ 73 975.00 €
70118 - Autres ventes d'eau	+ 28 569.55 €
2315 - Installations	+ 4 000.00 €
2031 - Frais d'études	+ 3 000.00 €
2033 - Frais d'insertion	+ 1 000.00 €
1068 - Autres réserves	- 45 405.45 €
2315 - Installations matériel	- 45 405.45 €

**PARTICIPATION DES COMMUNES
AUX FRAIS DE SCOLARITE 2014-2015
ECOLE MATERNELLE BUTTE ST-PIERRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de prendre en compte les frais suivants :

DEPENSES	MONTANT
Eau et assainissement	4 279.90 €
Electricité - Gaz	15 390.71 €
Pharmacie	171.22 €
Produits d'entretien	2 769.33 €
Fournitures petit équipement	234.65 €
Fournitures administratives	87.90 €
Fournitures scolaires	5 269.03 €
Autres matières et fournitures	1 213.40 €
Entretien vitres - chaudière	1 791.45 €
Entretien bâtiments	5 544.25 €
Entretien linge	9 288.60 €
Maintenance photocopieur fax	1 402.30 €
Assurance bâtiment (10.85 %)	2 459.25 €
Abonnements	0
Spectacles	1 516.90 €
Transports piscine et voyages	1 070.00 €
Frais d'affranchissement	5.68 €
Téléphone	1 985.20 €
Assurance du personnel	2 586.08 €
CNAS	533.00 €
Médecine du travail	536.44 €
Salaires/charges	97 647.24 €
	156 115.71 €

DECIDE de soustraire les recettes suivantes :

RECETTES	MONTANT
Remb. Indem. journalières	4 069.11 €
Remboursement sur charges	5 570.67 €
	9 639.78 €

DIT que le nombre d'élèves scolarisés pour l'année scolaire 2014-2015 est de 123 élèves,

DIT que le coût pour l'année scolaire 2014-2015 est de :

$$\frac{156\ 115.71\ € - 9\ 639.78\ €}{123\ \text{élèves}} = 1\ 190.86\ €$$

**PARTICIPATION DES COMMUNES
AUX FRAIS DE SCOLARITE 2014-2015
ECOLE ELEMENTAIRE DE L'AUXENCE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de prendre en compte les frais suivants :

DEPENSES	MONTANT
Eau et assainissement	2 936.46 €
Electricité - Gaz	30 346.56 €
Pharmacie	296.73 €
Produits d'entretien	4 199.68 €
Fournitures petit équipement	35.76 €
Fournitures administratives	156.51 €
Fournitures scolaires	12 886.54 €
Autres matières et fournitures	190.53 €
Entretien vitres - chaudière	2 725.26 €
Piscine Location	2 490.21 €
Entretien bâtiments	2 523.09 €
Voies et réseaux	321.27 €
Autres biens mobiliers	0 €
Maintenance photocopieur fax	2 258.44 €
Assurance bâtiment (12.55 %)	2 844.57 €
Abonnements	438.00 €
Spectacles	978.00 €
Transports piscine et voyages	7 474.14 €
Frais d'affranchissement	11.45 €
Téléphone	2 306.42 €
Assurance du personnel	2 276.62 €
Médecine du travail	336.00 €
Salaires/charges	76 334.18 €
	154 366.42 €

- **DECIDE** de soustraire les recettes suivantes :

RECETTES	MONTANT
Remb. Indem. journalières	635.54 €
Remboursement sur charges	6 754.05 €
	7 389.59 €

DIT que le nombre d'élèves scolarisés pour l'année scolaire 2014-2015 est de 236 élèves,

DIT que le coût pour l'année scolaire 2014-2015 est de:

$$\frac{154\,366.42\text{ €} - 7\,389.59\text{ €}}{236\text{ élèves}} = \mathbf{622.78\text{ €}}$$

**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE
COMMUNAL DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT
DE LA CROIX BLANCHARD**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** le classement de la voirie du lotissement « La Croix Blanchard », d'une longueur de 154 m. dans le domaine communal de la commune.

**CONFORMITE DU RACCORDEMENT
AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention de M. MENEZ :

- **DECIDE**, qu'à l'occasion de la cession d'un bien immobilier situé dans le périmètre de l'affermage, en assainissement collectif, la Société AQUALTER vérifiera la conformité des rejets de la totalité des installations, tant intérieures qu'extérieures, de la propriété concernée.

- **DIT** que mention en sera faite sur toutes les demandes de certificats d'urbanisme considérées et notes de renseignements d'urbanisme.

**FRAIS DE MISSION DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant que les membres du Conseil Municipal peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives et d'un état de frais, à la prise en charge des frais de transport qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements pour prendre part aux réunions des organismes dont ils font partie à qualités (au réel pour les frais de transport).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **est favorable** à la prise en charge des frais de transport.

**CONTRATS D'ASSURANCE
DES RISQUES STATUTAIRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

Durée du contrat : **4 ans à effet du 01/01/2017**
Régime du contrat : **Capitalisation**

La collectivité employant au moins 30 agents CNRACL souhaite garantir :

⇒ les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC : TOUS RISQUES

⇒ les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL sur la couverture : TOUS RISQUES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle, sise Place de l'Eglise, à l'étage de la mairie, à la Communauté de Communes Bassée Montois, pour 1 an renouvelable par tacite reconduction, afin qu'elle puisse assurer sa mission d'instruction des demandes d'autorisation et d'actes relatifs à l'occupation des sols.

PRISE EN CHARGE DU PERMIS BE D'UN AGENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **est favorable** à la formation pour le passage du permis BE par Monsieur FERNANDES Carlos pour un montant de 590.00 € TTC auprès de la R.C.S. CARASCO.

- **Est favorable** au remboursement de 33 € à Monsieur FERNANDES Carlos représentant les honoraires du médecin agréé pour l'aptitude au passage du permis.

CONSTITUTION DE SERVITUDE RESEAU D'EAU SUR PARCELLE AB 531

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de Seine-et-Marne, propriétaire du hangar, situé Rue Radepont, parcelle AB n° 532, a vendu ce bien à la SCI SISTERS 2, en vue d'y aménager deux logements,

Le réseau d'alimentation en eau potable et le compteur d'eau sont implantés sur la parcelle AB n° 531 appartenant à la commune. Le notaire chargé de la vente demande à la commune d'accorder une servitude de réseau au profit des acquéreurs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE, à titre précaire**, l'autorisation de maintenir sur la parcelle AB n° 531 l'équipement du réseau d'eau ainsi que de donner l'accès au compteur au propriétaire, locataires et concessionnaire. Ainsi à l'avenir, le Conseil Municipal pourra revenir sur cette autorisation pour tout changement de destination ou intervention sur la parcelle AB n° 531,

- **REFUSE** de voir stationner des 2 roues ou tout autre objet : cartons, poubelles, ..., sur la parcelle AB n° 531, sous peine de revenir sur l'autorisation accordée.

ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes au SDESM.

INFORMATIONS DIVERSES

Classe anglo-normande

Les deux classes de CM2 de Mme DORMION et de M. VALENTIN ont le projet de se rendre à Saint Aubin sur Mer, au printemps prochain, 4 à 5 jours, pour notamment une visite des plages de débarquement. Toute la semaine sera encadrée par un intervenant anglais.

Le coût serait supporté par les familles, la Coopérative, les actions des parents (tombola...), la réserve parlementaire et la commune. Lors de l'élaboration du budget primitif, une enveloppe de 3 200 € serait appréciée.

Courrier du SDIS

Monsieur le Maire précise au Conseil que suite à l'observation d'un dysfonctionnement dans le service du Centre de Secours (déménagement avec une camionnette du Centre de Secours), une lettre a été adressée à l'état-major.

Le Colonel FAURE a indiqué que de telles pratiques n'étaient pas autorisées et par conséquent, les moyens du SDIS 77 ne pouvaient pas être utilisés à des fins personnelles. Il a ajouté que cette situation ne devait pas remettre en cause la confiance que la population pouvait avoir envers les Sapeurs-Pompiers.

Du reste, Monsieur le Maire tient à féliciter les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Donnemarie-Dontilly qui se sont rendus à Biot, Alpes-Maritimes, sur leur temps de vacances, pour aider au nettoyage des rues lors des inondations.

Borne interactive du Syndicat d'Initiative

La borne interactive du Syndicat d'Initiative a, une nouvelle fois, subi un acte de vandalisme. L'assurance prendra en charge les réparations. Mais cependant, il faudra se poser la question d'y mettre une vidéo surveillance. Une subvention, dans le cadre de la DTR, peut être demandée.

Fleur d'Or

Madame VO VAN informe le Conseil que, pour la première fois, notre commune a reçu la Fleur d'Or au concours des villes et villages fleuris. Des habitants ont également obtenu de belles récompenses, qu'ils en soient remerciés

Conseil Municipal du 16 décembre

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISSETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN représenté par Mme MONPOIX, Mmes BOUGEANT, MULLIEZ, MM. POTEAU, BEAUSSART, Mmes MOULET représentée par Mme LETERRIER, LAFOSSE, LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ,

Absents : Mme ESPOSITO, MM. DESANTIGNY, LEBAS, ONDOA BELINGA, Mmes MINASSIAN, PIRSON.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Sur les 42 communes composant la Communauté de Communes Bassée Montois, 19 ont un POS, 13 une carte communale, 5 un PLU dont seulement 2 ont procédé à la modification simplifiée portant «Grenellisation»,

Considérant l'intérêt pour les Communes d'appréhender leur avenir en commun, de laisser la compétence en matière d'élaboration de documents d'urbanisme à la Communauté de Communes, et également d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle des 42 communes composant la Communauté de Communes,

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit et réglemente l'usage des sols, en tenant d'autant mieux compte, dans la mesure de la taille raisonnable de la Communauté de Communes Bassée Montois, des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait en concertation avec les Communes et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années,

Il s'agit également, avec l'élaboration d'un document de planification intercommunal, de se donner les moyens d'actions pour :

- permettre au territoire de prendre en main son développement,
- mettre en œuvre un urbanisme durable et respectueux des caractéristiques des communes qui composent le territoire Bassée Montois,
- renforcer la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité territoriale,
- enrichir le projet de territoire en rendant cohérent les choix de développement avec les compétences communautaires,
- œuvrer à la mise en œuvre du SCOT et gérer la compatibilité du SCOT du Grand Provinois

pour l'ensemble des communes du territoire Provinois Bassée Montois;

- faciliter l'instruction des actes ADS à l'appui d'un document unique et permettant une vue générale de l'ensemble du territoire,
- mutualiser les coûts induits par la production d'un document unique au profit des Communes membres.

Considérant que le Conseil de la Communauté de Communes Bassée Montois, à l'occasion de sa séance du 1^{er} décembre 2015, a validé son intention, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, de prendre en compte les spécificités de chaque commune, pour cela de développer une large concertation avec les élus communaux, la population et les partenaires institutionnels et de prendre en compte les éléments des PLU existants ;

Considérant que la loi ALUR impose le transfert automatique au 27 mars 2017 du PLU aux intercommunalités,

Préalablement au transfert de compétence en la matière, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire communautaire Bassée Montois,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'émettre un **AVIS FAVORABLE** à l'opportunité d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire communautaire Bassée Montois.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME AFIN DE LE « GRENALLISE »

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR) et notamment son article 157 qui prévoit la clarification et la modernisation des documents de planification et d'urbanisme par notamment :

- La restructuration du règlement du PLU en trois axes : usage du sol et destination des constructions, caractéristiques architecturales, urbaines et écologiques, équipements des terrains.
- La suppression du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) et la suppression de la superficie minimale des terrains,

Vu la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, qui décline en dispositions précises les objectifs de la loi du 3 août 2009 formalisant les 268 engagements du Grenelle de l'Environnement et donc la prise en compte du développement durable dans toutes ses finalités :

- La lutte contre l'étalement urbain avec des formes plus denses alliant urbanisation et transports, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers,
- L'augmentation de la performance énergétique des bâtiments,
- La préservation de la biodiversité,
- La réduction des gaz à effet de serre et des consommations d'énergie....

Cette loi a introduit une obligation de « Grenallisation » des documents d'urbanisme, au plus tard au 1^{er} janvier 2016, d'où une obligation d'effectuer une révision du PLU. La date d'approbation a été repoussée au 1^{er} janvier 2017.

Vu la délibération n° 1-02-12-15 du 1^{er} décembre 2015 du Conseil de la Communauté de Communes Bassée Montois portant intention de s'engager dans une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 771592015/09/01 du 16 décembre 2015 donnant un avis favorable à la démarche d'élaboration d'un PLUI par la Communauté de Communes Bassée Montois,

Considérant que la procédure de « Grenellisation » du PLU doit se faire en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT),

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, malgré la démarche de la Communauté de Communes d'élaborer un PLUI, un doute subsiste sur une réelle réalisation, il est donc nécessaire de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune afin d'être en concordance avec la date du 1^{er} janvier 2017 et de répondre aux objectifs suivants :

- La mise en compatibilité du règlement du PLU avec les paramètres de la loi ALUR,
- L'adaptation aux objectifs du Grenelle de l'environnement,
- La correction d'erreurs matérielles.

Il rappelle les différentes étapes de cette procédure à mettre en œuvre (la phase de concertation préalable, la consultation des personnes publiques associées, l'arrêt du projet par délibération, l'enquête publique, l'approbation du projet révisé).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme suivant les objectifs définis ci-dessus qui porte sur l'ensemble du territoire conformément aux dispositions des articles L 123-6 et L 123-12 du Code de l'Urbanisme.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE À NANGIS

Vu la délibération n° 011 du comité syndical du Syndicat Intercommunal du 27 novembre 2015 portant modification des statuts du Syndicat intercommunal pour la construction d'une piscine à Nangis,

Considérant que les cotisations des communes adhérentes de l'année N seront calculées en prenant pour base les cotisations de l'année N-1, avec un taux de variation défini chaque année par le comité syndical, afin de pouvoir honorer ses dépenses et les remboursements d'emprunt,

Considérant que ce nouveau calcul nécessite la modification des statuts de ce syndicat,

Considérant que la commune, en qualité de membre de ce syndicat, doit se prononcer sur ces nouvelles modifications, à savoir :

Article 12 : (ajoute de la disposition suivante)
Dès le 01 janvier 2016, les cotisations des communes adhérentes de l'année N seront calculées en prenant pour base les cotisations de l'année N-1. Le taux de variation sera défini chaque année par le comité syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **REFUSE** la modification de l'article des statuts, telle que proposée et votée par le comité syndical.

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE 2014 DU SPANC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 7 janvier 2014 mettant en place le service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur le territoire de la Communauté de Communes Bassée Montois,

Vu la délibération en date du 1^{er} décembre 2015, du Conseil de la Communauté de communes Bassée Montois portant approbation dudit RPQS,

Considérant que le RPQS de l'année 2014 établit que sur 3800 installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire communautaire, le nombre des installations diagnostiquées a atteint 3221 fin 2014 et le taux de conformité 35.4% (34.6 % pour 2013),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APROUVE** le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes Bassée Montois.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Considérant que le schéma de Coopération Intercommunale prévoit qu'un certain nombre de communes (celles qui ont le potentiel économique le plus intéressant) seront rattachées à des intercommunalités d'autres départements privant la Seine-et-Marne d'une partie de ses ressources. 10 communes du secteur de Sénart basculeraient dans une intercommunalité « Grand Evry » en Essonne et 17 autres villes du secteur de l'aéroport de Roissy dans des intercommunalités du Val d'Oise,

Considérant que l'ensemble des élus des 37 communes composant la Communauté de Communes Plaines et Monts de France refusent le démantèlement de celle-ci tel que prévoit le schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) décidé par le Préfet de Région imposant notamment le découpage de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France par le rattachement de 17 de ses communes dans le Val d'Oise,

Considérant que la Communauté de Communes Plaines et Monts de France, ayant son siège en dehors de l'unité urbaine de Paris, n'est pas concernée par l'article 10 de la Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet général de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'établi par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, et que dans le cadre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale, soit expressément conservée l'intégrité du territoire de la Seine-et-Marne.

FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire précise qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de considérer l'affectation des dépenses énoncées ci-dessous au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal :

ENFANCE-JEUNESSE

- Fêtes de Noël, de Pâques
- Spectacles – cinéma - Troc-jouets

MANIFESTATIONS NATIONALES ET COMMEMORATIVES

- Journées du Patrimoine
- Commémorations du 19 Mars, 4 Mai
- Armistices du 8 Mai et 11 Novembre
- Célébration du 14 Juillet
- Fête de la Musique

MANIFESTATIONS ET FETES LOCALES

- Fête patronale – brocante
- Concert - Théâtre - Soirées à thèmes
- Repas des Anciens

MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

- Courses - Marches
- Animations à la Bibliothèque

Ainsi que :

- Diverses prestations, services, cocktails, frais de restauration servis lors des cérémonies et manifestations officielles ou à la suite de séances de travail.
- Les frais d'adhésion à la FNCOF, de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements : naissance, mariage, décès, départ à la retraite, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.

RÉFÉRÉ ADMINISTRATIF

Considérant que des locataires, logés dans l'enceinte scolaire dans un logement instituteur, contraints de quitter le logement communal, se maintiennent dans les lieux malgré courriers et sommation,

Considérant que la commune souhaite récupérer ce logement, comme elle l'a fait précédemment pour deux autres, afin de pouvoir le transformer en salles de réunion, bibliothèque... à des fins scolaires,

Considérant le plan Vigipirate renforcé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** d'avoir recours au référé administratif afin de contraindre les locataires à quitter le logement,

⇒ **DEMANDE** à Monsieur le Maire de saisir, par l'intermédiaire d'un avocat, le juge des référés.

REMBOURSEMENT SINISTRE

Considérant que lors du nettoyage des vitres à l'école élémentaire par l'entreprise ENS, deux radiateurs ont été descellés par les laveurs, la facture de réparation s'élevant à 282.68 € TTC,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** le remboursement de la facture de réparation établie par l'entreprise Didier MALLET s'élevant à 282.68 € TTC à l'Entreprise Nettoyage et Services.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE SERVICE ASSAINISSEMENT N° 2

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Réseaux asst Autres		44 287.50 €		44 287.50 €
TOTAL Opérations patrimoniales		44 287.50 €		44 287.50 €
TOTAL INVESTISSEMENT		44 287.50 €		44 287.50 €
TOTAL GENERAL		44 287.50 €		44 287.50 €

INFORMATIONS DIVERSES

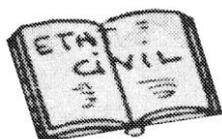
1. Informations sur décisions du Maire

Attribution marché eau potable et eaux pluviales rue Champeaux et des Cloîtres à l'entreprise COLAS pour un montant de 191 208.00 € TTC (Eau Potable : 102 954 € et Eaux Pluviales : 88 254 €).

Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision.

2. Manifestations

- Vœux du Maire : Samedi 16 Janvier 2016 à 11 H
- Du 6 janvier au 1^{er} mars 2016 : Exposition « Albertine » à la bibliothèque.



Naissances

REZANA Mathis, 28 route de Provins, le 29 septembre ; BONILLA Yohan, 7 rue Marie Chaubart, le 9 octobre ; FAURE Noam, 10 A Rue du Moulin à Tan, le 26 octobre ; MOTTAY LEBAS Lény, 7 rue de la Porte de Melun, le 27 octobre ; HODIER MOREAU Noémie, 9 rue Bertin, le 30 octobre ; RAFFIN Gabriel, 5 rue Champeaux, le 9 novembre ; COLLETTA Alessio, 18 rue Marius Billard, le 3 décembre.

Mariages

GOUSSOT Christophe/CORSI Nelly, 3 rue de la sablière, le 24 octobre ; GALLOUX Didier/BUVENS Sylvie, 10 rue des Augères, le 21 novembre.

Décès

CHEMIN Louissette Vve CORSI, 12 rue du parc, le 14 octobre ; SZWANKOWSKI René, 15 rue Marie Chaubart, le 22 octobre ; MAINFROY André, 9 place des Soroises, le 28 octobre ; PICARD Germaine Vve ZIMMER, 13 rue Raymond Bellagué, le 31 octobre ; MARTEAU Pierre, 10 Avenue du Ralloy, le 25 novembre ; DELIÈGE Lucienne Vve PRÉDHOMME, 7 rue de Sigy, le 3 décembre ; DELLA LIBÉRA Vve VAILLANT, 12 rue du Parc, le 4 décembre ; CHÉDIN Monique Vve BOTTE, 12 rue du Parc, le 16 décembre ; CHAMBERLAND Renaud, 4 chemin des Fourneaux, le 20 décembre ; LERY Eliane Vve DRIOT-LEGRAS, 12 rue du Parc, le 26 décembre ; TABEL Jeanine Epse DELACOURT, 15 Rue de la Porte de Melun, le 28 décembre.



Concours Départemental des Villes et Villages fleuris

Notre commune a reçu la **fleur d'or** pour son fleurissement et son jardin médiéval.

En récompense, nous avons eu un bon de 250 euros, à valoir chez GammVert. Il a été utilisé pour l'achat de rhododendrons plantés au pied du puits situé au carrefour de la rue des écoles, Avenue du Ralloy et de la rue Raymond Bellagué.

Des prix ont également été remis aux plus beaux jardins et commerces donnemariains :

Ont obtenu la fleur de vermeil

M. et Mme Quinot, 2 chemin du Montgras, récompensés par 4 places pour Disneyland,
M. et Mme Quantin, 21 vieille route de Mons, un bon d'achat de 100 € chez GammVert,
M. et Mme Prigent, 5 rue du Parc, 1 bon d'achat de 100 € chez GammVert,
M. et Mme Morlot, 3 rue du Parc, 4 places pour le Parc des félins,
M. et Mme Dugain, 9 rue Salgues, 2 places pour le spectacle historique de Meaux,
M. et Mme Fontaine, 9 rue de la Fontaine, 1 coffret cidre + 1 livre Reflets de Seine-et-Marne,
M. et Mme Plassat, 2 bis rue des écoles, 1 Pass ENJOY,
M. et Mme Ramsay, au p'tit bouquet de l'auxence, 1 Pass ENJOY.

A obtenu la fleur d'argent

Mme Lacombe, 15 rue Salgues.

Si vous souhaitez concourir pour 2016 et embellir notre commune, en fleurissant votre jardin, balcon, commerce, merci de venir vous inscrire au secrétariat de mairie, du 9 au 30 mai.

D. Vo Van

Vacances solidaires pour les JSP de Donnemarie-Donville

Douze jeunes sapeurs-pompiers et trois membres de l'encadrement ont profité des vacances scolaires pour partir cinq jours dans les Alpes-Maritimes afin de venir en aide aux populations sinistrées lors des inondations survenues le 3 octobre.



Ils ont été hébergés au Centre d'Intervention et de Secours de Contes où ils ont été chaleureusement accueillis par l'ensemble du personnel de Contes et de Biot. Pour la première journée, deux missions leur ont été confiées : déblayer les branchages des terrains d'une zone pavillonnaire lourdement endommagée ; puis déblayer les routes surchargées de saletés et de boue à l'aide de lances.

Durant trois jours, ces jeunes ont continué les travaux de déblayage et ont ainsi pu se rendre compte de l'immensité des dégâts et de la puissance de l'eau qui a frappé cette région.

Très motivés et efficaces, ils ont été tout particulièrement sensibles à l'accueil de la population qui les a chaudement remerciés. Au cours de leur séjour, ils ont aussi rencontré le DDSIS des Alpes-Maritimes, des élus locaux ainsi qu'une section JSP de l'île de la Réunion également présente à Biot.

Revenus tard dans la soirée du 22 octobre au centre de formation de Gurcy-le-Châtel, ils garderont de leur séjour un sentiment de fierté pour le travail accompli. Ils étaient tous particulièrement heureux d'avoir pu apporter un peu de réconfort aux familles sinistrées, même si certains auraient encore voulu faire plus.

Bravo à tous !

Adjudant chef Bardeau

Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)

Lundi : 10 h - 12 h - Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h 30

Vendredi : 15 h - 18 h 30 - Samedi : 10 h - 12 h

Exposition « Albertine » jusqu'au 1^{er} mars



L'exposition d'Albertine, créée par la galerie « l'art à la page » est une invitation à découvrir son œuvre portée par le fil subtil et réjouissant de la fantaisie.

Une seule envie ! Découvrir ses dessins et plonger dans ses albums !

Vous pouvez vous amuser à suivre les personnages de ses grands imagiers d'un livre à l'autre en observant leurs changements.

Enfants et adultes, venez découvrir l'univers de cette auteure et illustratrice fantaisiste !

Exposition « L'Atelier » du 2 mars au 30 mai



Découvrir des livres d'artistes en bibliothèque peut permettre une rencontre intime avec la création. Mais parfois une distance s'est installée car ces livres sont réputés difficiles, fragiles, inaccessibles. L'installation « L'Atelier » propose donc une mise en scène inédite et singulière des collections de livres d'artistes.

Vernissage le 12 mars de 10 h à 12 h

Projection « A la découverte de l'Arménie »



La visite de l'Arménie représente un voyage dans l'histoire, dans ce berceau de l'humanité, où le Mont Ararat fut le refuge de l'arche de Noé.

Le pays offre à la fois une richesse par ses monuments religieux historiques, mais aussi par sa très belle nature. Ici se côtoient ruines, églises, monastères, symboles de l'une des plus anciennes nations du monde d'une richesse culturelle hors normes ; et des paysages de lacs, chutes d'eau, vallées et forêts profondes qui témoignent de la richesse de la nature de l'Arménie.

Nous vous invitons à venir voyager lors de la projection que nous vous proposons le

vendredi 10 juin à 20 h

Entrée libre sur réservation au 01.60.58.44.60

L'école des loisirs

Si vous ne l'avez pas encore fait, les inscriptions sont toujours possibles

Afin de bénéficier de tarifs préférentiels, environ 14 € de réduction (commandes regroupées), la bibliothèque vous propose des abonnements sur 8 mois avec 8 niveaux de lecture à « l'École des loisirs » (éditeur spécialisé en littérature jeunesse) selon l'âge de votre enfant (Bébémax jusqu'à 3 ans, Titoumax de 2 à 4 ans, ..., Médium Max pour les plus de 13 ans. Du tout-petit au jeune adulte). Renseignez-vous !

Rétrospective

A l'occasion du Mois du Film Documentaire, manifestation internationale (16^{ème} édition), la bibliothèque a projeté le vendredi 6 novembre 2015 « A ciel ouvert » de Mariana OTERO. Le film documentaire a réuni un public touché par le handicap chez l'enfant (parents, éducateurs...). La présence du co-réalisateur Romain BAUDEAN a permis des échanges enrichissants suivis d'une collation.

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite une heureuse année 2016

DES STARS DU GOSPEL À DONNEMARIE-DONTILLY

Le 26 octobre 2015, nous étions particulièrement heureux de recevoir le groupe de Gospel de renommée européenne « GOSPEL FAMILY ». Ce groupe, qui passe dans les plus grandes émissions de télé et sur les plus belles scènes d'Europe, était pour la seconde fois tout près de chez vous.



Les Donnemaritains, ainsi que les fans venus de tout le département et même de Paris, ne s'y étaient pas trompés et, c'est une salle polyvalente pleine à craquer qui a vibré pendant plus d'une heure trente au son de tous les chants traditionnels et modernes du Gospel.

JAZZ IN DONNEMARIE

Le 3 octobre, tous les amateurs de jazz s'étaient donnés rendez-vous à la salle polyvalente où le trio « JAZZ TRIBUT » nous faisait la joie de se produire. C'est dans une salle transformée pour l'occasion en cabaret qu'une bonne centaine de personnes s'étaient déplacées à cette représentation organisée par la municipalité.

C'est dans une ambiance très chaleureuse que tous les participants ont pu écouter des standards du jazz, tout en se désaltérant et dégustant quelques friandises.

Merci au trio formidable et aux bénévoles qui ont fait de cette soirée un succès.

REPAS DES ANCIENS

Nos aînés ont eu la joie le 15 novembre, de se retrouver pour partager le repas de fin d'année. Un nouveau traiteur avait été choisi, le groupe Depreytère de Moret-sur-Loing, qui a mis les petits plats dans les grands et a ravi nos convives.

L'animation a été assurée par M. Stéphane Bachelet accompagné d'un accordéoniste. Ils ont permis à tous de passer un bel après-midi.

P. Girault

COURSE NOCTURNE

DU MONTOIS

Pour la seconde année, la Commune de Donnemarie-Dontilly et le Foyer Rural ont organisé une course nocturne le samedi 12 décembre 2015.

220 coureurs et marcheurs nordiques âgés de 18 à 75 ans ont pris le départ de ce 15 km, sur les chemins du Montois, que la pluie tombée quelques jours auparavant, avait rendus bien collants pour la joie des coureurs.

Podium masculin :

Ambroise BONFILS 1^{er} a fini en 1 h 02'59", devant Vincent BROCHOT en 1 h 04'16" et 3^{ème} ex aequo Stéphane POUZET et Clément MAUVAIS en 1 h 05'09"

Les féminines :

Catherine KARL, 1^{ère} en 1 h 25'18", devant Marie-Christine LOUDES en 1 h 25'41" et Valérie ABELLI en 1 h 26'32"

Les arrivées se succédèrent jusqu'à 21 h 30. Le ravitaillement offert par le magasin Casino et la soupe par notre prestataire de restauration « les petits gastronomes » ont permis à chacun de reprendre des forces après ce parcours varié et quelques côtes surprises, dont les participants se souviennent encore...

Merci une fois de plus à tous les bénévoles et sponsors qui font de cet événement une réussite.



Pour cette 2^{ème} édition, nous avons doublé les effectifs, nous verrons le 10 décembre 2016 si la 3^{ème} édition triplera le nombre de participants...

H. Beaussart

UN ENFANT, UN JOUET 2015

Cette année, suite aux évènements tragiques de Paris, l'opération « un enfant, un jouet » organisée par le club Top moto 77 ainsi que la croix rouge a été annulée.

Néanmoins, le ramassage a eu lieu et les véhicules de la croix rouge accompagnés de quelques motos sont venus collecter les jouets que nos concitoyens avaient laissés en Mairie. Nous remercions les habitants de Donnemarie-Dontilly pour leur générosité.

FIN D'ANNÉE À DONNEMARIE-DONTILLY

DÉCORATIONS

La tradition est bien préservée à Donnemarie-Dontilly, notre village s'allume de mille feux pour la fin de l'année.

La halle, comme à l'accoutumée, en passant dans les mains de Madame Vinardi, Messieurs Davoigneau et Vernin, est une fois de plus splendide. Nous les remercions pour le travail et les heures passées à tout installer.

N'oublions pas non plus nos employés communaux pour la création de nouvelles guirlandes effectuées par leurs soins et l'installation dans toute la commune.



Nous remercions également tous nos concitoyens, qui sont de plus en plus nombreux à décorer leur propre habitation et à contribuer à ce que notre village ait un véritable air de fête en cette fin d'année. Merci à vous tous.

CONCERT DE NOËL

Le concert du Chœur du Montois et du Provinois offert par la commune, s'est déroulé le 18 décembre. Les morceaux choisis ont permis à l'assistance de voyager à travers le monde, le temps du récital. Cette année, une surprise avait été concoctée par Fabrice Sansonetti ; les spectateurs ont eu la joie d'écouter un joueur de cornemuse qui traversa toute l'église.

A l'issue du concert, tout le monde fut cordialement invité dans la salle de la mairie pour boire un vin chaud et déguster des gâteaux confectionnés par les membres de la Chorale.



L'ACCUEIL DU PÈRE NOËL

Une fois de plus le Père Noël n'a pas oublié Donnemarie-Dontilly. Il nous a donné rendez-vous à la salle polyvalente pour assister au spectacle « les savants fous » qui a enchanté petits et grands. Pour terminer ce magnifique après-midi, un goûter a été offert à tous les enfants qui repartirent enchantés d'avoir rencontré le Père Noël.

P. Girault

Double avancée en projet pour 2016

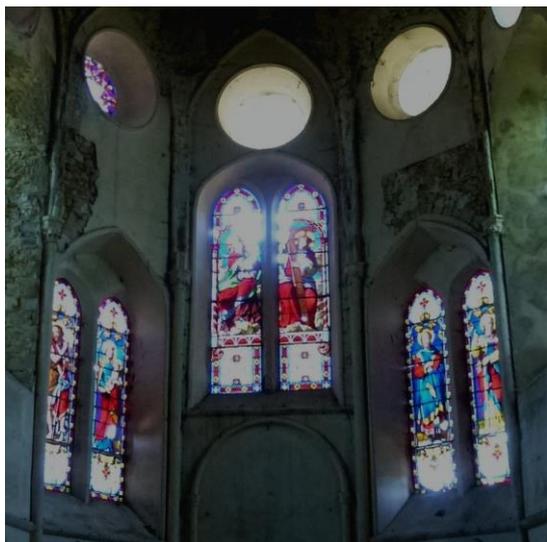
1)-L'ACréDéPô restaure les vitraux du futur Pôle culturel du Bassée-Montois avec le concours de la Fondation du Patrimoine

C'est sous l'égide d'une souscription publique avec LA FONDATION DU PATRIMOINE et le partenariat de la Communauté de Communes du Bassée-Montois que l'association ACréDéPô propose de restaurer les vitraux de l'abside de l'ancienne église de Dontilly aujourd'hui confirmée comme pôle culturel de la Communauté de Communes du Bassée-Montois.

L'association ACréDéPô qui souhaite poursuivre la rénovation des vitraux de l'église de Dontilly, futur Pôle culturel du Bassée-Montois, a sollicité la Communauté de Communes du Bassée-Montois pour participer à une campagne de mécénat populaire avec la fondation du Patrimoine afin de restaurer les vitraux de l'abside du bâtiment.

Le délégué départemental de la Fondation du Patrimoine a d'ores et déjà donné son accord pour lancer cette souscription nécessaire au côté de la Communauté de Communes qui en a délibéré favorablement le 1^{er} décembre.

La souscription va donc être lancée en 2016 auprès du grand public et particulièrement les 42 communes du Bassée-Montois, ses habitants et entreprises, et bien au-delà nous l'espérons.



trois grands vitraux géminés du chevet en abside

M. Arlais

« LA FÊTE HISTORIQUE DE PAYS ».

Le bureau et les membres de l'association se réjouissent des avancées décisives qui devraient permettre d'envisager une ouverture partielle du Pôle dans un avenir proche. Après la première tranche indispensable de travaux de sécurisation et de mise aux normes (*Etablissement Recevant du Public*) du bâtiment « Pôle Culturel de la Butte Saint-Pierre », tel que le dénommeront désormais nos statuts.

En attendant l'inauguration, deux nouveaux projets devraient à nouveau démontrer l'implication de l'ACréDéPô pour jouer son rôle d'animateur au sein de ce futur Pôle, dont l'esprit dépasse le strict cadre du bâtiment : l'un consistant à programmer en 2016 un grand concert public dans l'église ND de Donnemarie avec un artiste ou un groupe de renom, l'autre à organiser une fête locale à vocation pérenne.

Si la date, le groupe ou l'artiste restent à trouver, en revanche la date et le lieu de la fête sont acquis : le dimanche 19 juin, sera organisée dans le parc du domaine de Fortbois - merci à l'appui fidèle de Jean de Froidefond - notre première « FETE HISTORIQUE DE PAYS », sur le modèle de celle déjà donnée depuis 4 ans à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine de septembre. Il a été en effet acté que ces JEP devaient désormais être consacrées à mieux faire connaître au public les éléments de tout notre patrimoine communal, et donc que soit fixée une autre date pour la fête.

A cette fête, tous les visiteurs seront conviés à chanter, danser, s'amuser en costume médiéval avec les animateurs, autour d'un thème central qui correspondra cette année aux autres fêtes historiques de Seine-et-Marne en juin : les métiers d'autrefois (ceux d'avant l'ère industrielle). Un comité d'animation s'est mis en place dès le 22 janvier, qui va solliciter de nouvelles animations (camp médiéval, saynètes, danses, vielleux, chants, tir à l'arc et au trébuchet, jeux médiévaux, promenades en carriole...) : nous verrons de vieilles machines agraires, des artisans en charpente, des vignerons, tisserands, tanneurs, sculpteurs, tailleurs de pierre, vitraillistes, etc. Et bien sûr un festin médiéval en plein air sera proposé aux affamés, auquel il faudra s'inscrire à l'avance...

L'ACréDéPô vous donne donc rendez-vous le 19 juin dans le Parc de Fortbois, puis, en septembre pour les JEP.

F. Plassat

La délégation du Montois
de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins,
vous présente la Place du Marché de la fin du premier millénaire, à nos jours.



Si nous descendons la petite rue du marché, en cinquante pas à peine, nous débouchons sur une grande place ouverte au midi sur de lointains montueux et verdoyants. En haut, à gauche, un puits monumental, à girouette dont il ne reste que le mat, attire l'œil. Quelques vieilles potences, pour la plupart privées de leurs enseignes de type médiéval, et nombre d'inscriptions mal effacées sous un crépi léger, témoignent encore de ce que fut l'activité du site. C'est en ce lieu, en effet, que s'est tenu, pendant des siècles, le lundi et le vendredi de chaque semaine, un des marchés les plus actifs de la région, des foires très courues - comme par exemple la foire aux bestiaux - et la plupart des manifestations locales importantes.

Si l'on en croit la tradition, notre petite rue, vers le début du règne de Philippe Auguste, se continuait entre deux rangées de maisons jusqu'au lit primitif de l'Auxence, l'actuel ru de Laval. Un gué permettait de franchir la rivière et d'accéder ainsi à la grande prairie - la prairie des « Calais » - située au couchant du château. C'est là, sans doute, la raison pour laquelle la voie, même très raccourcie, comme nous allons le voir, porta le nom de rue des Calais jusqu'à la Révolution.

A la fin du douzième siècle, les moines seigneurs firent démolir les maisons qui bordaient la rue à l'ouest, sauf celles de la partie nord qu'ils réservèrent pour y établir leurs pressoirs à vin et à huile. Le côté est, appartenant au fief de Saint-Jean-les-Sens, l'accord de l'archevêque n'ayant pas été sollicité ou obtenu, ne fut pas touché. Néanmoins, dès que l'espace en dessous fut dégagé, on vit surgir du sol, de part et d'autre, tant sur les terrains dépendant de la seigneurie que ceux de Saint-Jean-les-Sens, une ligne ininterrompue de bâtiments nouveaux. L'activité des occupants était orientée en majeure partie vers le négoce.

Sous François 1^{er}, entre 1545 et 1547, la ville entreprit de restaurer ses fortifications et de protéger ses murailles sud par des fossés remplis d'eau. L'Auxence fut dérivée en grande partie pour

cet usage. L'ancien lit est devenu le ru de Laval qui longe la façade sud des maisons de la rue du Four, passe en souterrain à la limite méridionale de la place du Marché, borde de la même façon les dépendances de l'hôtel de la Croix Blanche et poursuit sa route vers l'est en direction de la prairie Saint-Martin en traversant diverses propriétés privées.

Au cours du XVIII^e siècle, après la démolition de l'ancien château féodal et l'édification par François-Antoine Delettre des bâtiments modernes qui l'ont remplacé, le percement d'une rue et la construction d'un pont, permirent de rejoindre directement, par le midi, la route de Bray. Tracée essentiellement à travers les jardins du château et le pré des Calais, dont une partie devint la place des Jeux, la nouvelle voie fut d'abord appelée, par la rumeur publique, la rue du « Commodo ». En 1864, elle reçut le nom officiel de Jean de Brion.

Le marché, depuis ses débuts, fut parfaitement organisé. Grâce à ses mesureurs et peseurs-jurés, la ville en tirait une partie importante de ses ressources, surtout après la disparition de l'octroi perçu aux portes.

Vivant sur ses traditions, il rivalisait, il y a peu de temps encore avec ceux de Nangis et de Bray. C'était pour tous ceux du Montois, le lieu des rendez-vous rituels comme celui des arrivées et des « grands » départs. A l'occasion des transactions ou à celle des déplacements, on voyait les uns et les autres, on échangeait les nouvelles en buvant un pichet chez un des nombreux débitants du voisinage, dont bien sûr les plus immédiats, la Croix-Blanche d'où partait la plupart des coches, et l'auberge Saint-Pierre.

A Thiriot-Thoret
[contact 06.86.28.12.36](mailto:contact@06.86.28.12.36)

*d'après les documents « coup d'œil sur le passé »
de JM Thoret et « Donnemarie-en-Montois pour
1878 » de F.-A. Delettre*



L'École de musique a débuté l'année scolaire sur un bon tempo avec de nouvelles activités. Bien entendu, elle reste le lieu idéal pour s'initier à un instrument comme le piano, le violon, la guitare (classique, électrique ou basse), la flûte à bec ou la flûte traversière, la batterie et les percussions, en cours hebdomadaire d'instrument en individuel doublé d'un cursus de solfège, comme dans tout conservatoire de musique.

Mais elle propose aussi depuis septembre dernier des activités collectives et festives nouvelles :

- Un ensemble vocal au répertoire éclectique et varié (de Maxime le Forestier à Bourvil en passant par des chants traditionnels étrangers...) au nom évocateur : « L'ensemble des contrasté*e*s ». Il se réunit tous les 15 jours, le mardi soir de 20 h à 22 h et il est ouvert à toutes et tous, même celles et ceux qui pensent ne pas savoir chanter !
- Une batucada, ensemble de joueurs de percussions brésiliennes qui déambulent dans les rues pour faire la fête ! Cette activité est née juste avant la fête de la musique, l'an dernier, et certains d'entre vous l'ont peut-être déjà vue évoluer à ce moment-là, ou au 14 juillet, ou bien encore à la brocante... Là aussi, tout le monde peut venir rejoindre les rangs des percussionnistes et aucune connaissance musicale n'est nécessaire. Surdos (ce sont les tambours), tambourins, cloches à gogo, caixa (caisses claires), ganzas (sortes de « shakers maracas »)... se réunissent chaque vendredi soir de 19 h 30 à 21 h 30 à la salle polyvalente de Donnemarie-Dontilly pour répéter. N'hésitez pas à venir rejoindre le groupe.

Ces nouvelles activités, grâce au soutien financier de la Communauté de Communes, sont proposées à un tarif très abordable. Elles sont toutes deux dirigées par Marion Vincent Royol, également intervenante musicale dans les écoles.

Pour s'inscrire et se renseigner en cours d'année, vous pouvez vous adresser à notre permanence au Foyer Rural, 1^{er} étage de la mairie, Place de l'église : les lundis et samedis matin, de 9 h à 12 h, le mercredi après-midi, de 14 h à 19 h ou appeler le 07.82.95.50.13.

L'École de musique vous souhaite une année 2016 emplies de jolies notes, tout en harmonie,

Pour le bureau, CJ

Les cours sont dispensés durant l'année scolaire (sauf vacances scolaires et jours fériés).

Piano	Anne Rihet	Le lundi à partir de 16h40, le jeudi à partir de 17h et le samedi à partir de 9h
Violon	Jocelyn Thomas	Le vendredi à partir de 16h50
Guitare	Claire Denis	Le mardi à partir de 17h20 et le samedi après-midi
Flûte à bec et flûte traversière	Cyrielle Moreau	Le mardi soir et le mercredi
Basse et guitare électrique	Grégory Masson	Le jeudi à partir de 17h30
Batterie et percussions	Thierry Sparacino	Le mercredi à partir de 16h35
Initiation musicale	Cyrielle Moreau	Le mercredi
Solfège	Cyrielle Moreau	Le mercredi après-midi
Batucada	Marion Vincent Royol	Le vendredi à partir de 19h30
Ensemble vocal	Marion Vincent Royol	Le mardi soir tous les 15 jours à 20 h

Pour d'autres instruments et les tarifs, n'hésitez pas à nous contacter.

Week-end anglais 17/19 octobre 2015

Samedi 17 octobre dernier, à 6 h, 57 voyageurs de tous âges habitant Donnemarie ou ses environs, quittaient notre Boulevard d'Haussonville à bord d'un car à destination de l'Angleterre pour un week-end placé sous le signe de la bonne humeur.

Notre 1^{ère} étape nous conduisit à Canterbury où petits et grands apprécièrent le shopping dans les dédales de la ville avant de visiter la Cathédrale. Le lendemain, nous découvrimus pour certains ou redécouvrimus pour d'autres Londres par le biais d'une mini-croisière et d'une marche active qui nous mena de Big Ben à Buckingham Palace en passant par de nombreux joyaux londoniens incontournables.

Les participants à ce 1^{er} week-end rentrèrent satisfaits à l'heure prévue le lundi 19 octobre !

Un autre week-end anglais est prévu en octobre 2016 pour un coût d'environ 150 euros tout compris.

Si vous êtes intéressé(e), merci d'envoyer un e-mail à sandrine.sosinski@wanadoo.fr pour être inscrit(e) sur la liste de diffusion et recevoir des informations.

S. Sosinski et J.-C. Borzucki

Familles Rurales

GYM ET FORME souhaite à toutes et à tous une bonne année 2016.

Les cours ont lieu dans la salle polyvalente de Donnemarie-Dontilly

Cours adultes : lundi 20 h - 21 h

Cours séniors : mardi 9 h 30 - 10 h 30

Stretching : mercredi 10 h - 11 h

Step : jeudi 20 h - 21 h

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, inscriptions sur place.

Cette année, un deuxième cours de gym adultes a été mis en place à Sognolles-en-Montois, salle polyvalente, le mardi 20 h - 21 h.

Pour tous renseignements s'adresser au 06.83.83.50.51 ou au 01.64.01.31.06.

J. Jolin

Une nouvelle année commence, l'équipe Astro Bassée-Montois souhaite que celle-ci soit fructueuse en événements astronomiques. A observer en ce moment, la planète Venus très brillante le matin vers le sud-est. Comme chaque année, rendez-vous cet été pour notre « nuit des étoiles » sur le site habituel.

Bilan 2015, nous avons pu observer plusieurs comètes, également une magnifique éclipse de lune et bien sûr les objets habituels (galaxies, ciel profond, etc).

Notre point de rendez-vous se situe sur l'ancienne plate-forme pétrolière en haut de la vieille route de Mons-en-Montois, chaque samedi soir à 20 h 30. En cas de mauvaises conditions météo, nous disposons d'un abri sur place.

Bon ciel à tous, et n'hésitez pas à lever le nez vers les étoiles.



Pour tout renseignement :

Tel : 06.16.49.75.09

Contact : 01.60.96.85.10

E-Mail : abm@abm.asso.fr

A visiter : www.abm.asso.fr

L'équipe ABM

TELETHON 2015 Bassée-Montois

Du loto de Donnemarie-Dontilly au marché de Noël de Montigny-Lencoup, en passant par la zumba party, le repas à Savins et le défi des JSP à Donnemarie et Châtenay-sur-Seine, les animations ont rapporté 6 367 €.

Merci aux bénévoles venus plus nombreux encore cette année et à vous tous, pour votre participation et votre générosité.

L'équipe

Foyer Rural

Date de la brocante : **le dimanche 4 septembre 2016**

Comme chaque année, cette manifestation occupera les places et rues suivantes :

- Rue des Ecoles
- Avenue du Ralloy (entre les rues Bellagué et de la Glacière)
- Rue Raymond Bellagué
- Rue Marie Chaubart
- Rue du Four
- Rue Bernard Duplessis
- Place du Marché
- Place des Jeux
- Rue René Cassin
- Rue Jean de Brion
- Boulevard de l'Auxence

Pour les habitants et commerçants des rues où a lieu la brocante (voir les rues nommées ci-dessus) : **inscriptions du 18 mai au 30 juin inclus.**

Le Foyer Rural sera intransigeant sur cette date limite, ensuite, les emplacements seront attribués aux premiers inscrits.

Pour toute personne habitant à l'extérieur du périmètre de la brocante : inscriptions **du 1^{er} juillet au 20 juillet inclus et du 10 août au 31 août inclus.**

Toute inscription reçue hors délai sera automatiquement refusée.

Nous vous rappelons que toutes les inscriptions sont faites obligatoirement au secrétariat du Foyer Rural aux heures d'ouverture avec paiement obligatoire à la réservation. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité. Aucune réservation par téléphone.

Pour ceux qui le désirent, vous pouvez télécharger et remplir un bulletin d'inscription ainsi que consulter le règlement de la brocante sur notre site internet.

Durant les vacances d'été, le secrétariat du Foyer Rural sera fermé du 23 juillet au 6 août inclus

Tarifs Brocante

Habitants de la Commune : 3 € le mètre
Extérieurs à la Commune : 4 € le mètre

Pour plus d'informations sur nos activités, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site internet.

Foyer Rural Secrétariat : 1^{er} étage de la Mairie,
Place de l'Eglise
Adresse postale : 6 rue radepont 77520
Donnemarie-Dontilly
Tel. : 07.82.95.50.13
Courriel : foyerrural77520@free.fr
Site internet : www.foyerrural77520.fr
Heures ouverture : lundi 9 h - 12 h / mercredi
14 h - 19 h / samedi 9 h - 12 h.

Le Bureau

Amicale Bouliste du Montois

Quelques résultats pour terminer la saison

Le 20 septembre, concours à la mêlée tournante. 32 joueurs, victoire de Y. Breton devant J.-J. Sosinski, 3^{ème} G. Cheneviere.

Le 27 septembre, concours en triplette ; 15 équipes, victoire de E. Gouchon/J. Pelletier/F. Prevost devant Y. Breton/D. Morisseau/J.-F. Moreau ; 3^{ème} C. Goutte/F. Dubois/N. Deneuchatel.

Le 11 octobre, concours à la mêlée tournante, 42 joueurs, victoire de F. Laisne devant G. Cheneviere et Y. Breton.

Le concours des coupes du président a réuni 40 joueurs. D. Robinot l'a remporté chez les hommes et E. Gouchon chez les femmes.

A l'issue de ces concours un classement a été établi, F. Prévost l'emporte devant G. Cheneviere, F. Prévost, S. Masson et E. Gouchon.

Le 7 novembre, nous avons dégusté le repas de fin d'année préparé par la maison Mahon-Debours de Sergines, suivi d'une soirée dansante qui s'est terminé tard dans la nuit.

Un nouveau bureau a été formé lors de l'assemblée générale du 28 novembre :
Président, G. Cheneviere ; Trésorier, J.-L. Gobinot ; Secrétaire, F. Pelletier ; Membres, G. Noppe et T. Mercier.

Un concours d'hiver a été disputé à la mêlée tournante le 13 décembre, qui a réuni 30 joueurs. Il a été remporté par F. Laisne, devant D. Morisseau et D. Robinot.

Pour tout renseignement, contactez-nous au 06.71.88.25.97.

Le bureau

le Choeur du Montois et du Provinois



2015 fut une année intense pour nos 60 choristes, animés par notre Présidente Elodie Faas et dirigés par notre Chef Fabrice Sansonetti, avec le soutien sans faille de notre pianiste Colette Caurier, de Nicole Deplanche notre secrétaire, et de notre spécialiste en partitions sonores et site internet Didier Tingaud. Pas moins de 34 séances en 22 concerts, dont plusieurs accompagnés des musiciens du **Conservatoire Pauline Viardot** de Provins ou de l'**Ensemble Eduardo Lubo Lozada**, avec pour finir l'année un mois de décembre dédié à Noël, par nos 7 séances (combles) à la Crèche Vivante de Provins, et les concerts de Noël à Souppes-sur-Loing, Château-Landon, puis Donnemarie-Dontilly et Saint Loup de Naud, avec de nouveaux chants.

En 2016, une mise en bouche en janvier : nous irons en groupe, écouter les professionnels de l'orchestre et du chœur de Paris à la **Philharmonie**, dans une de nos pièces favorites : le Requiem de Mozart. Puis nous attaquerons un gros chantier, rejoints par nos ami(e)s de la chorale **Errance** dirigée par leur cheffe Simona : l'opéra « Didon et Enée » d'Henry Purcell, à finaliser en un grand concert commun en 2017. Notre Petit Chœur rejoindra celui de Lognes pour 2 concerts : le 20 mars à Champeaux et le 3 avril au Plessis-Tréville. Juin sera chargé : Médiévales de Provins les 11 et 12, fête de la musique le 18 juin à Donnemarie-Dontilly puis fête historique de pays (Acrédépô) le 19. Sont en gestation, mais non encore datés : un concert au château de Fortbois, un autre dans la toute nouvelle chapelle bioclimatique de l'abbaye de N-D de Vive Fontaine à Baye (Marne), et un possible retour aux Médiévales d'Hennebont fin juillet. Enfin, est à l'étude un concert commun avec nos amis de la chorale de Waldenburg près de Stuttgart.

Déchiffrer, s'entraîner, répéter ensemble, ce n'est pas si difficile. C'est bien sûr un peu de travail personnel, aidé par celui de Colette, Nicole, Elodie, Fabrice et Didier. Mais c'est surtout un plaisir fait de découvertes, d'échanges, de partage, d'amitié et de progrès sur soi-même et sur sa voix, qui le jour du concert exulte, si l'objectif commun est atteint lorsqu'à la fin, visiblement heureux, tous vous levez pour applaudir. C'est le signe que l'harmonie magique de la musique et du chant, que nous ressentons intimement quand nos voix se fondent ensemble, a opéré pour vous aussi, vous offrant un moment précieux d'émotion, de beauté et de paix. Merci à vous qui nous montrez avec enthousiasme ce que nos voix accordées éveillent en vos cœurs : c'est ce qui nous pousse encore et toujours à progresser et réussir ensemble.

Nous répétons chaque mercredi soir, hors vacances scolaires. Le recrutement est toujours ouvert, et les candidat(e)s seront accueilli(e)s à bras ouverts, surtout les ténors. N'hésitez pas à contacter notre secrétaire : nicole.deplanche@wanadoo.fr. Vous pouvez nous écouter sur notre site : <http://choeur-montois-provinois.jimdo.com>

Bonne année musicale à toutes et à tous !



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an.

Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)-www.inpes.sante.fr

QUESTION DE CIVISME

Lorsque le SMETOM vide les poubelles les mardis et un jeudi sur deux, il est regrettable que nombre de donnemariens ne prennent pas la peine de les retirer de la voie publique. Veillez à prendre le soin de ranger vos poubelles après le passage des camions.

Par ailleurs nous vous rappelons que les personnes qui ne ramassent pas les déjections de leurs animaux sont passibles d'amendes tout autant que celles qui polluent les cours d'eau avec des produits chimiques tels que de la peinture ce qui s'est produit récemment dans le ru de Laval.

Nouvelle activité

Centrale d'assurances -- Mme MATHIEU Céline 07.82.55.94.64

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi, mercredi et vendredi : 13 h à 17 h
Mardi et jeudi : 8 h 30 à 12 h
Samedi : 8 h 30 à 12 h – 13 h à 17 h
Dimanche : 9 h à 12 h.

JOURS DE COLLECTE

Ordures ménagères - les mardis

Tri sélectif - le jeudi des semaines paires

(Veillez rentrer vos bacs
maximum le soir du passage)

LE LIEN

Publication de la Mairie de Donnemarie-Dontilly
Directeur de la publication : le Maire
Impression : Imprimerie du Confluent 77130 Montereau-Fault-Yonne





à vos agendas

Jusqu'au 1^{er} mars

Exposition « Albertine »

à la bibliothèque municipale Aimé Cesaïre

Du 1er au 13 février

Inscriptions au centre de loisirs les petits chats

Pour les vacances de février sous le thème les sports de glisse



13 février
Théâtre

par la compagnie "les trois coups de Solers" à la salle polyvalente

Réservation en mairie - Entrée : Au chapeau

28 février

Fête de la Bière

Organisée par l'association les hirondelles

19 mars

Cérémonie souvenir

Place du 19 mars à 18 h 30



26 mars

Jeux de Pâques

28 mars

Concours de pétanque ouvert à tous



9 avril

Carnaval des écoles

Scènes rurales

Réservation au 01.64.83.03.41 ou sur scènes-rurales77.com

Retrouvez nos manifestations sur le panneau lumineux Boulevard d'Haussonville
et sur le site de la Commune www.donnemarie-dontilly.fr